

Bilan du contrôle des EHPAD en Occitanie

A la suite de la présentation des résultats nationaux du plan de contrôle des EHPAD par Charlotte Parmentier-Lecocq, Ministre chargée de l'autonomie et du handicap, l'ARS Occitanie précise le bilan régional des 824 contrôles menés dans 100% des EHPAD publics et privés de notre région depuis 2022. Ce bilan présente au final moins de 1% de situations critiques dans la prise en charge des résidents hébergés dans ces établissements médico-sociaux. La mobilisation des équipes de l'ARS et des Conseils départementaux se poursuit pour garantir les conditions d'accueil de nos aînés, tout en accompagnant tous ces établissements dans leur démarche d'amélioration continue.

Chacun des EHPAD de la région Occitanie a été contrôlé entre 2022 et 2024, dans le cadre d'un plan national qui a mobilisé toutes les compétences d'inspection au sein de l'ARS Occitanie. Au total, 824 contrôles ont été menés par les équipes de l'ARS, en partenariat avec les Conseils départementaux, à l'issue d'un ciblage affiné à la fois au plan départemental et au regard des signalements reçus. Les méthodes de contrôle ont été ajustées en fonction de la situation de chaque établissement, 163 inspections étant menées sur sites et 661 contrôles étant réalisés sur pièces pour des établissements ne présentant pas a priori de signaux d'alerte inquiétants.

Les inspections sur site ont investigué prioritairement des questions sur la gouvernance de ces EHPAD, leurs ressources humaines, la prise en charge des soins et l'accompagnement des résidents, la démarche qualité de l'EHPAD. Pour les contrôles sur pièces, les questionnaires et documents analysés par les inspecteurs concernaient plutôt la gouvernance et les ressources humaines de l'établissement.

16%

En France, 16% des personnes âgées de plus de 85 ans vivent en EHPAD

**Plus de
60 000
places**

En Occitanie, plus de 60 000 places autorisées en EHPAD

48 % EHPAD public

34 % EHPAD privés associatifs

18 % EHPAD privés lucratifs

Ce dispositif a permis une analyse approfondie des pratiques et de la qualité de la prise en charge des résidents. Chaque inspection sur site ou contrôle sur pièces a fait l'objet d'un rapport et d'échange avec chacun des établissements autour des conclusions formulées, des recommandations et des éventuelles mesures correctives prescrites par l'ARS. En cas d'identification d'un risque grave au cours d'un contrôle sur pièce, une inspection a pu être diligentée sur site pour constater sur place la réalité de la situation.

.../...

A l'issue de ces actions de contrôle systématiques, lorsque des manquements ont été identifiés, des mesures correctives ont été prescrites par l'ARS et leurs mises en place dans des délais définis sont suivies en lien avec chacun des EHPAD concernés. Dans leur grande majorité, ces établissements médico-sociaux se sont fortement et rapidement mobilisés pour répondre aux recommandations de ces contrôles et inspections : 45% des mesures correctives prescrites et 63% des recommandations ont pu être levées sous 30 jours. Ce suivi se prolonge actuellement dans le cadre du suivi de certains établissements. Au final, le bilan relève par ailleurs un nombre très limité de situations critiques : moins de 1% des inspections réalisées ont amené l'ARS Occitanie à prendre des sanctions lourdes (3 EHPAD ont été concernés en Occitanie et leur situation a fortement évolué depuis ces contrôles menés en 2022/2023 *). De la même manière, 2% des constats effectués lors de ces actions de contrôles ont abouti à des saisines du Procureur de la République lorsqu'un risque de mise en danger des résidents a été constaté (Application de l'Art. 40 du code de procédure pénale).

Les rapports d'inspections liés à ces contrôles seront progressivement rendus publics (après anonymisation), conformément aux engagements ministériels pris au plan national en faveur de l'accessibilité et de la transparence assurée envers tous les publics qui souhaiteraient en prendre connaissance.

L'ARS Occitanie et les Conseils départementaux poursuivent en 2025 le contrôle ciblé des EHPAD et travaillent ensemble pour garantir les conditions d'accueil de nos aînés, tout en accompagnant les établissements dans leur démarche d'amélioration continue. Cet engagement est conforté dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances 2024-2027 portée avec tous les acteurs qui y contribuent.

(*) NOTA : La situation des 3 EHPAD en Occitanie dont les inspections en 2022/2023 avaient été suivies de sanctions lourdes, a très fortement évolué depuis cette période, pour accompagner une reprise d'activité conforme, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance pour chacun de ces établissements :

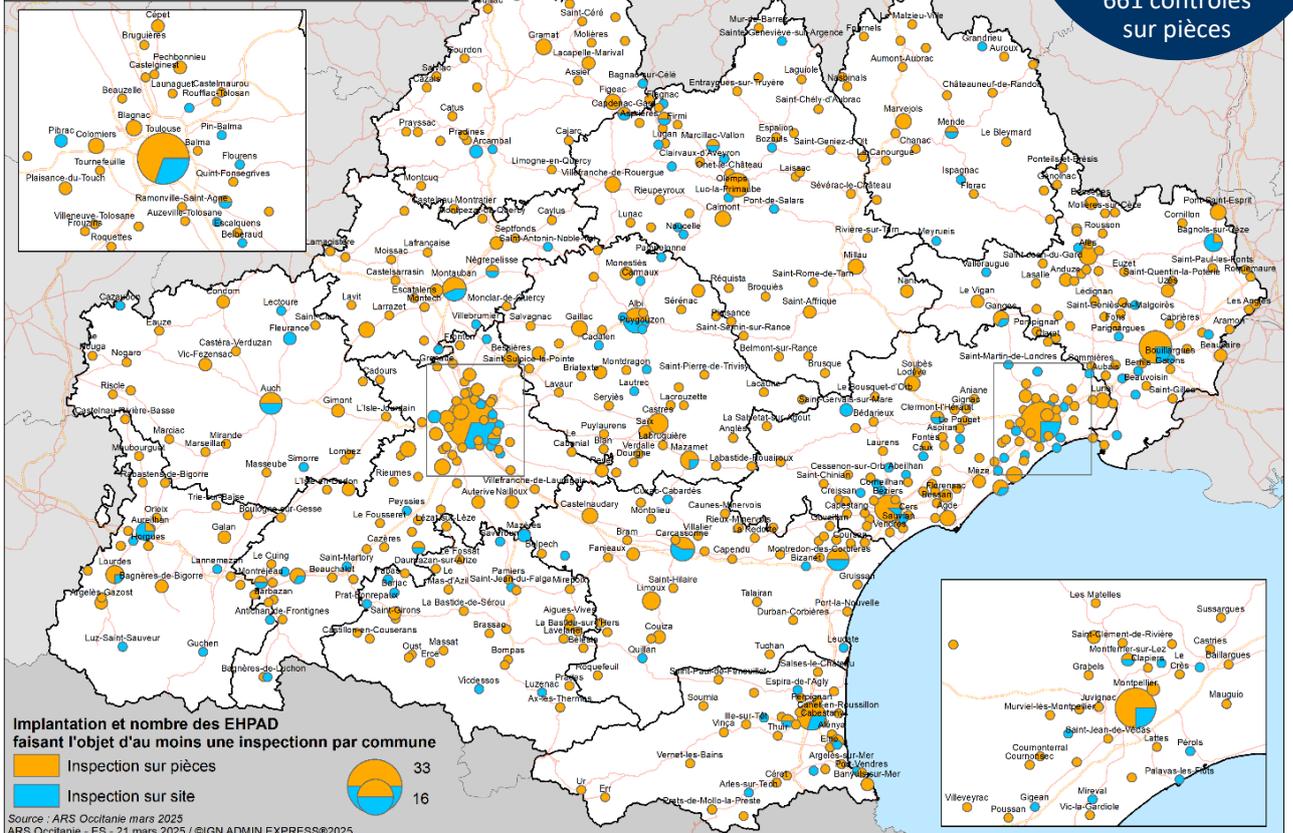
- **EHPAD public autonome « La Coustete » - QUILLAN (11) :** Une inspection ARS avait conduit à la mise en place d'une administration provisoire dès octobre 2022, assortie de mesures d'assainissement financier. Depuis avril 2023, la gestion de cet établissement fait l'objet d'un interim de Direction assuré par le Centre Hospitalier de Limoux. Le fonctionnement de cet établissement est à la fois apaisé et satisfaisant aujourd'hui.
- **Résidence « Les 3 sources » - MEYRUEIS (48) :** L'inspection ARS avait mis en exergue une mise en danger des résidents par manque d'encadrement et de présence de personnels. Ce constat a entraîné une cessation d'activité suivie d'un transfert d'autorisation d'exploitation vers un nouveau gestionnaire. La gestion de cet établissement a été reprise par le Centre hospitalier de Florac à compter du 01/06/2024, avec réduction du nombre de place et accompagnement financier important de l'ARS dans le cadre de cette reprise. Le taux d'occupation a augmenté depuis cette période.
- **EHPAD ERA CASO - MONTAUBAN DE LUCHON (31) :** L'inspection conjointe ARS / Conseil départemental menée en février 2023 avait conclu à d'importants dysfonctionnements de gouvernance de l'établissement, puis un nouveau signalement auprès du Procureur de la République avait conduit à une cessation d'activité suivie d'un transfert d'autorisation d'exploitation vers un nouveau gestionnaire. L'établissement placé jusque-là sous statut fonction publique territoriale a été repris par le groupe associatif EDENIS en ce début d'année 2025 (Transfert d'autorisation effectif au 01/01/2025 avec 65 places d'EHPAD et un Pôle d'activités et de soins adaptés - PASA).

100% des EHPAD ont été contrôlés entre 2022 et 2024 par les équipes d'inspection de l'ARS Occitanie

Au total, 824 contrôles ont été menés de 2022 à 2024 dans l'ensemble des EHPAD publics et privés de la région Occitanie. Les inspections sur site ont été ciblées à partir des signalements reçus par l'ARS et par une analyse de risque établie à l'échelle de chaque département.

824
contrôles
ont été réalisés,
dont
163 inspections
sur sites et
661 contrôles
sur pièces

Les EHPAD faisant l'objet d'au moins une inspection dans le cadre du plan de contrôle EHPAD 2022-2024



MOINS DE 1%

Moins de 1% des contrôles ont amené l'ARS Occitanie à décider de mesures lourdes d'administration provisoire ou de transfert d'autorisation vers de nouveaux gestionnaires. 2% des constats ont aussi abouti à des saisines du Procureur de la République dans le cadre de l'Art. 40 du code de procédure pénale.

30 JOURS

Les EHPAD contrôlés se sont fortement et rapidement mobilisés pour répondre aux conclusions des contrôles et des inspections : 45% des mesures correctives prescrites et 63% des recommandations ont été levées sous 30 jours.